

L'entretien d'appréciation

LILLE CENTRE FINANCIER**Tel : 03 20 48 02 77****janvier 2009**

En 2009, l'entretien d'appréciation se déroulera jusqu'au 31 mars 2009. Vous devez savoir que les résultats de l'appréciation ont une influence sur votre carrière principalement en matière de promotion, de mobilité, de part variable, de revalorisation salariale, de complément de poste ...

Il doit donc être pris au sérieux !

Alors plutôt que de le vivre comme une corvée, ou même un moment désagréable à passer, pourquoi n'y verrait-on pas une chance offerte de faire le point sur son travail et sur ses motivations en termes d'évolution de carrière.

Il est important de bien le préparer !

PREPARATION :

100% : c'est l'objectif fixé pour la réalisation des entretiens. Pensez à relire votre entretien d'appréciation de 2008.

L'ENTRETIEN D'APPRECIATION EST OBLIGATOIRE

QUI EST APPRECIÉ ?

Tous les agents de classe I à III, fonctionnaires, titulaires ou stagiaires ainsi que les agents contractuels qui ont travaillés sur une période au moins égal à 6 mois.

QUI VOUS APPRECIÉ ?

Le N+1, c'est-à-dire votre supérieur hiérarchique immédiat (en général le ou la chef d'équipe) sauf s'il a été nommé depuis moins de 6 mois.

LE DEROULEMENT :

Vous devez être prévenu(e) suffisamment à l'avance.

L'entretien doit se dérouler dans un lieu clos, si possible où vous ne serez pas dérangés. Seuls l'appréciateur et l'apprécié doivent être présents.

L'entretien n'est pas un interrogatoire mais un échange.

C'est l'appréciateur qui expose la vision qu'il a de vous. Il vous appartient de commenter, voire de critiquer, les propos tenus. Argumentez sur vos points faibles (manque de formation, de matériel, locaux inadaptés, maladies, etc...)

Exposez vos souhaits en matière de formation, de poste à occuper et faites part de vos ambitions professionnelles. Veillez à ce que les objectifs qu'on vous fixe soient réalistes, le plus possible chiffrés.

U
A
H
t
N
O
H
S
O
H
e
A
S

DEFENDEZ-VOUS !!!

CLOTURE DE L'ENTRETIEN :

A la fin de l'entretien, votre signature ne vaut pas acceptation de la note.

Elle veut simplement dire que vous y avez participé.

Cet entretien est obligatoire .Vous disposez de 5 jours de réflexion pour y apporter vos remarques.

L'entretien sera ensuite validé par le N+2. Si son avis est différent de celui porté par l'appréciateur N+1, il devra dans tous les cas et obligatoirement joindre un rapport motivé au dossier.

Une fois l'entretien validé, une copie doit être remise à l'agent.

LES VOIES DE RECOURS :

En cas de désaccord sur votre appréciation, vous pouvez déposer par écrit un recours auprès de :

- la commission de médiation
- la CAP (pour les fonctionnaires) ou la CCP (pour les contractuel(le)s)

Et cela dans un délai de 2 mois.

Outils mis à disposition sous intranet :

- « mon entretien d'appréciation » destiné aux appréciés
- « entretien d'appréciation destiné » aux appréciateurs
- « le kit de communication » destiné aux managers
- « le guide d'aide à la fixation des objectifs »
- « le guide d'évaluation des compétences »

Une formation est prévue pour les nouveaux appréciateurs

N'HESITEZ PAS A FAIRE VALOIR VOS DROITS VENEZ NOUS RENCONTRER

Bulletin d'adhésion à l'UNSA Postes

Nom :	Prénom :	Age
bureau d'attache :	Fonctionnaire- contractuel/le	
Grade :	Indice :	Temps partiel :
Adresse du bureau :		
Adresse personnelle :		
Signature :		

A renvoyer sans affranchir à : UNSA-POSTES LILLE
CENTRE FINANCIER 3/5 rue Paul Duez 59900 Lille
Cedex 9

UNSA-Postes 3/5 rue paul Duez 59900 Lille Chèques

Tel : 03 20 48 02 77 Fax : 03 20 54 50 26 Courriel : unsapost@wanadoo.fr Notre site : <http://unsa-postes.com>